



GUIDE PRATIQUE

Bienvenue en Europe

Version 2.3 | 13 mars 2018



Ce document est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License.



VINCE | Validation pour l'inclusion de nouveaux citoyens en Europe
580329-EPP-1-2016-1-BE-EPPKA3-IPI-SOC-IN
Projet coordonné par [eucen](http://eucen.eu) | vince@eucen.eu

Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui ne reflète que le point de vue de ses auteurs. La Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle

Introduction

Ce guide vise à aider les professionnels de l'enseignement supérieur qui reçoivent des candidatures de réfugiés (ou de migrants dans une situation assimilable à celle d'un réfugié) souhaitant commencer ou poursuivre des études supérieures dans leur établissement.

Ce document présente les questions fréquemment posées (FAQ) par les migrants au sujet de la vie et du travail en Europe et apporte des réponses. La première section donne des informations élémentaires sur l'Europe et est suivie par deux grandes catégories de FAQ :

Informations élémentaires : Qu'est-ce que l'Europe ? Histoire et contexte actuel

- Climat
- Histoire de l'Europe
- Politique
- Économie
- Données démographiques
- Groupes ethniques
- Migration
- Langues
- Culture
- Religions
- Droits de l'homme en Europe
- Les femmes en Europe

A. Vue d'ensemble de l'organisation et des normes européennes

B. S'installer en Europe

- Questions générales
- Logement
- Soins de santé
- Éducation
- Marché du travail
- Partager ses expériences avec d'autres primo-arrivants

L'objectif de ce guide est d'apporter des réponses concises et générales et propose des liens vers des ressources plus détaillées pour les personnes souhaitant en savoir plus sur un point précis. Des réponses spécifiques à chacun des pays de l'UE seraient parfois nécessaires, mais ce document n'est pas destiné à fournir ce niveau de détail. Toutes les réponses sont volontairement générales ; pour des informations et des sources plus détaillées, ce document propose des liens vers des sites internet. Le professionnel de l'enseignement supérieur peut utiliser les questions et les réponses comme bon lui semble, mais il peut être souhaitable de personnaliser la réponse en fonction de son pays/établissement.

On trouvera également à la fin de ce document la liste des liens vers des sites internet et/ou des documents utilisés lors de la rédaction de ces directives et qui peuvent servir de référence.

Informations élémentaires : Qu'est-ce que l'Europe ? Histoire et contexte actuel

L'Europe est un continent situé entièrement dans l'hémisphère nord et principalement dans l'hémisphère est. L'Europe est bordée par l'océan Arctique au nord, l'océan Atlantique à l'ouest et la mer Méditerranée au sud. L'Europe est généralement considérée comme séparée de l'Asie par les montagnes de l'Oural et du Caucase, le fleuve Oural, la mer Caspienne et la mer Noire, et les voies navigables des Détroits. Sa superficie est d'environ 10 180 000 kilomètres carrés.

L'Europe est divisée en une cinquantaine d'états souverains dont la Fédération de Russie est le plus grand en territoire (39 % de la surface de l'Europe) et en population (15 % de sa population). En 2016, la population totale de l'Europe était d'environ 741 millions d'habitants (soit environ 11 % de la population mondiale).

Si vous souhaitez en savoir un peu plus sur l'Europe et ses peuples, cliquez sur les liens ci-dessous¹ :

1. Climat
2. Histoire de l'Europe
3. Politique
4. Économie
5. Données démographiques
6. Groupes ethniques
7. Migration
8. Langues
9. Culture
10. Religions
11. Droits de l'homme en Europe
12. Les femmes en Europe

¹ Les points 1 à 10 sont des résumés tirés de la page Wikipédia sur l'Europe
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Europe>

1. Climat

Le climat européen est largement influencé par les courants atlantiques chauds (Gulf Stream) qui tempèrent les hivers et les étés sur une grande partie du continent, même aux latitudes où le climat est rigoureux en Asie et en Amérique du Nord. Dans les terres, les variations saisonnières sont plus marquées que près des côtes.

Le courant marin du Gulf Stream transporte l'eau chaude jusqu'aux côtes européennes et réchauffe les vents d'ouest dominants qui soufflent sur le continent en provenance de l'océan Atlantique.

2. Une brève histoire de l'Europe

Le premier hominidé découvert en Europe date d'il y a 1,8 million d'années. Le Néolithique européen a été marqué par la culture et l'élevage. L'Âge du Bronze européen a commencé vers 3200 av. J.-C. en Grèce. La civilisation mycénienne vers 1200 av. J.-C., qui marque le début de l'âge du fer en Europe, appuyée par la colonisation grecque et phénicienne a donné naissance aux premières villes méditerranéennes.

La Grèce antique est considérée comme le berceau de la civilisation occidentale. La chute de l'Empire romain d'Occident a marqué la fin de l'histoire ancienne et le début d'une ère connue sous le nom de Moyen Âge. L'humanisme de la Renaissance, les explorations, l'art et la science ont conduit à l'époque moderne.

Le Siècle des Lumières, la Révolution française et la révolution industrielle qui a suivi ont modelé et structuré le continent européen, culturellement, politiquement et économiquement de la fin du 17e siècle jusqu'à la première moitié du 19e siècle.

Les deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945) ont considérablement transformé l'Europe sur les plans géographique, politique et culturel.

En 1955, le Conseil de l'Europe a été créé à Strasbourg avec l'idée d'unifier l'Europe pour atteindre des objectifs communs. Il comprend tous les états à l'exception de la Biélorussie, du Kazakhstan et du Vatican.

La poursuite de l'intégration européenne par certains états a conduit à la formation de l'Union européenne, une entité politique distincte qui se situe entre une confédération et une fédération. L'UE est née en Europe occidentale, mais elle s'est étendue vers l'est depuis 1991. À l'heure actuelle (2018), l'Union européenne compte 28 États membres.

La monnaie de la plupart des pays de l'Union européenne, l'euro (€), est la plus couramment utilisée par les Européens, et l'espace Schengen de l'UE abolit les frontières et les contrôles en matière d'immigration dans la plupart de ses États membres.

L'hymne européen, tiré du dernier mouvement de la Symphonie n° 9 de Beethoven composée en 1823, s'appelle l'Hymne à la joie. Les États célèbrent la paix et l'unité à l'occasion de la Journée de l'Europe.

3. Politique

La forme de gouvernement la plus répandue en Europe est la démocratie parlementaire², dans la plupart des cas sous forme de République³. Actuellement, l'Europe compte onze monarchies⁴.

L'intégration européenne est le processus d'intégration politique, juridique, économique (et dans certains cas social et culturel) des États européens tel qu'il est appliqué par les puissances qui parrainent le Conseil de l'Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'Union européenne est au centre de l'intégration économique du continent depuis sa création en 1993.

28 États européens sont membres de l'Union européenne politico-économique, 26 sont membres de l'espace Schengen (sans frontières intérieures) et 19 de la zone euro (union monétaire).

4. Économie

La révolution industrielle de la fin du 18e siècle et du 19e siècle a transformé l'économie de l'Europe occidentale. Les économies ont été chamboulées par les Première et Seconde Guerres mondiales et se sont lentement rétablies par la suite.

La majorité des pays d'Europe centrale et orientale sont passés sous le contrôle de l'Union soviétique après la Seconde Guerre mondiale et sont devenus membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM). Les États occidentaux ont décidé d'unir leurs économies, ce qui a jeté les bases de l'UE et accru le commerce transfrontalier. De ce fait leurs économies se sont rapidement améliorées, tandis que la

² La démocratie est un système de gouvernement dans lequel les citoyens exercent le pouvoir directement ou élisent parmi eux des représentants pour former une instance dirigeante, tel qu'un parlement.

³ La République est une forme de gouvernement dans laquelle le pays est considéré comme une « affaire publique », et non comme l'affaire privée ou la propriété des dirigeants. Les principaux postes de pouvoir au sein d'une république ne sont pas automatiquement hérités, mais sont obtenus par le biais d'élections exprimant le consentement des gouvernés. On s'attend donc à ce que ces postes de direction représentent équitablement l'ensemble des citoyens. C'est une forme de gouvernement où le chef de l'État n'est pas un monarque.

⁴ Les monarchies en Europe sont des monarchies constitutionnelles, ce qui signifie que le monarque n'influence pas la politique de l'État, à l'exception du Liechtenstein et de Monaco, qui sont généralement considérées comme des monarchies semi-constitutionnelles.

plupart des États du CAEM éprouvaient des difficultés en raison du coût de la guerre froide⁵.

Les 6 membres fondateurs de la Communauté européenne deviennent peu à peu 12 membres jusqu'en 1990. Avec la chute du communisme en Europe centrale et orientale en 1991, les états post-socialistes entament des réformes en faveur d'une économie de marché. Au début des années 2000 l'UE domine l'économie de l'Europe. À l'époque les cinq économies européennes dominantes sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Espagne.

Les chiffres publiés par Eurostat⁶ en 2009 confirment que la zone euro est entrée en récession en 2008. En 2010, la crise de la dette en Grèce, en Irlande, en Espagne et au Portugal se confirme.

La richesse des différents pays qui constituent l'Europe est très variable. L'Union européenne constitue le plus grand espace économique au monde. Il existe d'énormes disparités entre de nombreux pays européens en termes de revenus.

5. Données démographiques

En 2016, la population de l'Europe était estimée à 741 millions d'habitants selon la révision de 2017 des Perspectives de la population mondiale, soit un peu plus d'un neuvième de la population mondiale. Il y a un siècle, l'Europe comptait près d'un quart de la population mondiale, ce qui montre une diminution de la natalité en Europe et une augmentation exponentielle dans le reste du monde, en particulier dans certains pays asiatiques comme la Chine et l'Inde. La plus grande partie de l'Europe a un taux de fécondité inférieur au seuil de renouvellement, ce qui signifie que la population décroît à chaque nouvelle génération.

⁵ La guerre froide est une période de tension géopolitique qui s'est installée après la Seconde Guerre mondiale entre les puissances du bloc de l'Est (l'Union soviétique et ses États satellites) et les puissances du bloc de l'Ouest (les États-Unis, ses alliés de l'OTAN et d'autres).

⁶ Eurostat est une direction générale de la Commission européenne, dont les principales responsabilités consistent à fournir des informations statistiques aux institutions de l'Union européenne (UE) et à promouvoir l'harmonisation des méthodes statistiques entre ses États membres et pays candidats.

6. Groupes ethniques

Pan et Pfeil⁷ (2003) dénombrent 87 « peuples d'Europe » distincts, dont 33 forment la population majoritaire dans au moins un État souverain, tandis que les 54 autres constituent des minorités ethniques. Selon les projections démographiques des Nations Unies (ONU), la population de l'Europe pourrait tomber à environ 7 % de la population mondiale d'ici 2050. Dans ce contexte, il existe d'importantes disparités entre les régions en ce qui concerne les taux de fécondité. Le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer est de 1,52. Selon certaines sources, ce taux est plus élevé chez les musulmans d'Europe. L'ONU prévoit un déclin constant de la population en Europe centrale et orientale en raison de l'émigration et du faible taux de natalité.

7. Migration

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Europe abrite le plus grand nombre de migrants de toutes les régions du monde, avec 70,6 millions de personnes. En 2005, l'UE a enregistré un gain net global de 1,8 million de personnes du fait de l'immigration. En 2008, 696 000 personnes ont obtenu la nationalité dans un État membre de l'UE-27, contre 707 000 l'année précédente.

8. Langues

Les langues européennes appartiennent pour la plupart à trois groupes de langues indo-européennes : Les langues romanes, dérivées du latin de l'Empire romain ; les langues germaniques, originaires du sud de la Scandinavie ; et les langues slaves.

Le multilinguisme et la protection des langues régionales et minoritaires sont aujourd'hui des objectifs politiques reconnus en Europe. La Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe ont établi un cadre juridique pour les droits linguistiques en Europe. Bien que chaque pays ait sa propre langue officielle, l'anglais est largement utilisé comme deuxième langue en Europe.

⁷ Pan, Christoph; Pfeil, Beate S. (2003). « The Peoples of Europe by Demographic Size, Table 1 ». National Minorities in Europe: Handbook. Wien: Braumueller. p. 11f. ISBN 978-3-7003-1443-1.

9. Culture

L'« Europe », en tant que concept culturel, provient essentiellement de l'héritage commun de l'Empire romain et de sa culture. Historiquement les frontières de l'Europe étaient celles de la chrétienté (ou plus spécifiquement de la chrétienté latine), telles qu'elles ont été établies ou défendues tout au long de l'histoire médiévale et au début de l'Europe moderne, en particulier contre l'Islam, comme l'attestent la « Reconquista » et les guerres ottomanes en Europe.

Ce patrimoine culturel commun est associé à des cultures et des folklores nationaux autochtones qui se chevauchent, que l'on peut grossièrement répartir en slaves, latins (romans) et germaniques, mais avec plusieurs composantes ne faisant partie d'aucun de ces groupes (notamment le grec et le celtique). Les contacts et les mélanges culturels caractérisent une grande partie des cultures régionales européennes ; Kaplan (2014) décrit l'Europe comme « offrant un maximum de diversité culturelle en un minimum de distance géographique ».

10. Religions

D'un point de vue historique, la religion en Europe a eu une influence majeure sur l'art, la culture, la philosophie et le droit européens.

La religion la plus répandue en Europe est le christianisme et 76,2 % des Européens se considèrent chrétiens, parmi lesquels on trouve les catholiques, les orthodoxes orientaux et diverses confessions protestantes.

Le christianisme, y compris l'Église catholique, a joué un rôle de premier plan dans la constitution de la civilisation occidentale depuis le 4^e siècle au moins, et l'Europe s'est confondue avec la culture chrétienne pendant au moins 15 siècles, même si la religion était héritée du Moyen-Orient. La culture chrétienne était prédominante dans la civilisation occidentale, orientant le cours de la philosophie, de l'art et de la science.

La deuxième religion la plus populaire est l'islam (6 %), principalement concentrée dans les Balkans et en Europe de l'Est. D'autres religions, comme le judaïsme, l'hindouisme et le bouddhisme, sont minoritaires.

L'Europe est devenue un continent laïc dans le monde occidental.

La liberté de choisir et de pratiquer une religion spécifique est un droit pour tous les citoyens européens. Le choix de la religion doit être respecté par tous les citoyens européens.

11. Droits de l'homme en Europe

La dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme sont les valeurs fondamentales inscrites dans les traités européens. La Charte des droits fondamentaux de l'UE est une déclaration claire et forte des droits des citoyens de l'UE. Les citoyens de l'UE et de l'Europe sont légalement protégés contre la violation de ces droits.

La politique de l'UE comprend :

- la reconnaissance des droits des femmes, des enfants, des minorités et des populations déplacées
- l'opposition à la peine de mort, à la torture, à la traite des êtres humains et à la discrimination
- la défense des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels
- la défense du caractère universel et indivisible des droits de l'homme par le biais d'un partenariat entier et actif avec les pays partenaires, les organisations internationales et régionales et les groupes et associations à tous les niveaux de la société.

Tous les accords commerciaux ou de coopération avec des pays tiers (plus de 120 aujourd'hui) comportent une clause relative aux droits de l'homme stipulant que les droits de l'homme sont au cœur des relations avec l'UE. Dans un certain nombre de cas, l'UE a imposé des sanctions pour violation des droits de l'homme.

Pour en savoir davantage sur les droits de l'homme, cliquez sur les liens suivants :

- http://ec.europa.eu/justice/discrimination/rights/index_en.htm
- https://europa.eu/european-union/topics/human-rights_fr

12. Les femmes en Europe

L'évolution et l'histoire des femmes européennes coïncident avec l'évolution et l'histoire de l'Europe elle-même. Les femmes d'aujourd'hui en Europe sont incontestablement des femmes qui vivent sur le continent européen ou qui en sont originaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des valeurs fondatrices de l'Union européenne. Cette égalité remonte à 1957, lorsque le principe « à travail égal, salaire égal » a été inscrit dans le Traité de Rome.

Le 6 mars 2014, la Commissaire aux droits de l'homme a publié un article sur le Carnet des droits de l'homme appelant à combattre spécifiquement les discours de haine contre les femmes dans tous les États membres. Dans un contexte de multiplication des discours de haine, notamment sur Internet, avec des appels quotidiens à la violence contre les femmes et des menaces de meurtre, d'agression sexuelle ou de viol, la Commissaire a exhorté les États membres à interdire dans leur droit interne toute apologie de la haine fondée sur le genre qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. La commissaire a souligné que les responsables politiques et les leaders d'opinion en Europe devraient envoyer un signal au public montrant clairement que le discours violent contre les femmes n'a pas sa place dans une société démocratique et ne sera pas toléré.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est entrée en vigueur le 1er août 2014. La Commissaire aux droits de l'homme a appelé tous les États membres du Conseil de l'Europe à ratifier ce traité historique, car il traite de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (que ce soit dans le contexte de la violence domestique ou par harcèlement, harcèlement sexuel, violence sexuelle et viol, mariage forcé, mutilations génitales féminines, et avortement et stérilisation forcés). La Convention énonce clairement l'obligation qu'a l'État de prévenir la violence, de protéger les victimes et de punir les coupables, et propose un ensemble de mesures pour agir quand cela est nécessaire.

Source : [https://rm.coe.int/ref/CommDH\(2015\)4](https://rm.coe.int/ref/CommDH(2015)4)

Autres ressources :

- <http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/>
- https://ec.europa.eu/info/strategy/justice-and-fundamental-rights/discrimination/gender-equality_en
- http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/document/files/strategic_engagement_en.pdf

A. Organisation et normes principales de l'Europe

Q : Qu'est-ce que l'Union européenne (UE) ?

R : L'UE est une union politique et économique de 28 États membres qui sont situés principalement en Europe.

L'UE est régie par le principe de la démocratie représentative, les citoyens étant directement représentés au niveau de l'Union au [Parlement européen](#) et les États membres étant représentés au [Conseil européen](#) et au [Conseil de l'UE](#).



Figure 1 : Le drapeau européen (UE 2018)

La [Commission européenne](#) (CE) est l'organe exécutif politiquement indépendant de l'UE, chargé d'élaborer des propositions de nouvelle législation européenne, de mettre en œuvre les décisions du Parlement européen et du Conseil de l'UE et de gérer les affaires courantes de l'UE.

Q : Quels sont les principaux objectifs de l'UE ?

R : Les principaux objectifs de l'UE sont de :

- promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses citoyens ;
- offrir liberté, sécurité et justice sans frontières intérieures ;
- favoriser un développement durable fondé sur une croissance économique équilibrée et la stabilité des prix, une économie de marché hautement compétitive, caractérisée par le plein emploi et le progrès social, ainsi que la protection de l'environnement ;
- lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination ; promouvoir le progrès scientifique et technologique ;
- renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale et la solidarité entre les pays membres ;
- respecter sa riche diversité culturelle et linguistique ;
- établir une union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro.

Q : Quelles sont les principales valeurs de l'UE ?

R : Les principales valeurs de l'UE sont communes aux pays membres dans une société où **l'inclusion, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination** prévalent grâce à **la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et les droits humains.**

Voir : https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-in-brief_fr

Q : Quels sont les États membres de l'UE ?

R : L'UE est composée de 28 États membres depuis son dernier élargissement : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

À la suite d'un référendum qui s'est tenu le 23 juin 2016 en faveur du retrait de l'Union européenne, le Premier ministre britannique Theresa May a, le 29 mars 2017, invoqué l'article 50, démarrant ainsi le processus de retrait du Royaume-Uni de l'UE, retrait devant être effectif le 29 mars 2019 au plus tard.

Un certain nombre de pays européens ont demandé à adhérer à l'UE et leur candidature est à l'étude. Pour en savoir plus sur les pays candidats et l'état d'avancement de leur candidature, cliquez [ici](#).

Pour en savoir plus sur l'UE :

- https://europa.eu/european-union/about-eu_fr
- https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-in-brief_fr

Q : Quelle est la vision de la démocratie en Europe et comment fonctionne-t-elle ?

R : La démocratie est un système de gouvernement dans lequel les citoyens exercent le pouvoir directement ou élisent parmi eux des représentants pour former une instance dirigeante, tel qu'un parlement.

Conformément au [Traité de Lisbonne](#) de l'UE, chaque état membre doit respecter les principes démocratiques élémentaires suivants :

- séparation des pouvoirs⁸
- droits de l'homme (voir la section 11 ci-dessus)
- droit de vote
- liberté d'expression⁹

Q : Qu'est-ce que le Conseil de l'Europe ?

R : Le Conseil de l'Europe (CdE) est une organisation internationale dont l'objectif déclaré est de défendre les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit en Europe et de promouvoir la culture européenne. Le Conseil de l'Europe a été fondé en 1949 et compte 47 États membres. L'organisation est distincte de l'Union européenne (UE) à 28, bien qu'il y ait parfois confusion entre les deux entités.

Le CdE ne peut pas produire de lois contraignantes, mais il a le pouvoir de faire appliquer certains accords internationaux conclus par les États européens sur des sujets divers. L'organe le plus connu du Conseil de l'Europe est la Cour européenne des droits de l'homme, qui applique la Convention européenne des droits de l'homme.

⁸ La séparation des pouvoirs est un modèle pour la gouvernance d'un État. Selon ce modèle, le gouvernement d'un État est divisé en branches, chacune ayant des pouvoirs et des domaines de responsabilité distincts et indépendants, de sorte que les pouvoirs d'une branche ne sont pas en conflit avec les pouvoirs associés aux autres branches. Habituellement la répartition se fait en trois branches : un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire, suivant le modèle « *Trias Politica* ».

⁹ La liberté d'expression est un principe qui soutient la liberté d'un individu ou d'une communauté d'exprimer ses opinions et ses idées sans crainte de représailles, de censure ou de sanction.

B. S'installer en Europe

QUESTIONS GÉNÉRALES

Q : Que devez-vous faire lorsque vous arrivez dans votre pays européen de destination ?

R : Vous devez vous inscrire (normalement à un poste de police ou au service de l'immigration) comme nouvellement arrivé et demander un permis de séjour. Vous devriez également trouver l'ambassade ou le consulat de votre pays d'origine de la ville où vous êtes arrivé et leur rendre visite – les ambassades/consulats sont normalement en mesure d'aider et de donner des conseils aux primo-arrivants.

Q : Les réfugiés peuvent-ils s'enregistrer dans un pays et demander l'asile dans un autre ?

R : Il existe un dispositif, le [Régime d'asile européen commun \(RAEC\)](#). Selon la Convention de Dublin de 2013, les pays qui adhèrent à la Convention de Dublin sont tenus d'accepter l'obligation qui est faite aux demandeurs d'asile de faire leur demande dans le premier pays de l'UE où ils arrivent.

Q : Les migrants peuvent-ils s'enregistrer dans un pays et intégrer l'enseignement supérieur dans un autre ?

R : Veuillez vous référer à la réponse ci-dessus concernant la période d'asile. Pour les migrants qui ont obtenu un permis de séjour, la mobilité en Europe donne le droit d'accéder à l'enseignement supérieur dans n'importe quel pays de l'UE. Indépendamment des autres conditions d'entrée, l'accès à une formation ou à un enseignement dans un autre pays de l'UE ne peut être refusé aux candidats en raison de leur nationalité.

HÉBERGEMENT

Q : Les migrants ont-ils droit au logement ou à l'hébergement ?

R : Bien qu'il ne figure pas explicitement dans la [Convention européenne des droits de l'homme \(CEDH\)](#) de 1950, le droit au logement est inscrit dans de nombreuses normes juridiques concrètes, qui sont pertinentes dans la lutte contre l'exclusion liée au logement. Les pays d'accueil doivent offrir une solution de logement et/ou d'hébergement aux primo-arrivants.

SOINS DE SANTÉ

Q : Comment fonctionne le système de santé en Europe ?

R : Les soins de santé en Europe sont fournis par le biais d'un large éventail de systèmes différents, gérés au niveau national. Les systèmes sont principalement financés par l'État au travers des impôts (soins de santé universels). Le financement privé peut représenter les contributions personnelles servant à couvrir la partie des coûts qui n'est pas remboursée ou refléter des soins de santé entièrement privés (non subventionnés) non remboursables ou couverts par une forme d'assurance (personnelle ou payée par l'employeur).

Q : Que doit faire un nouvel arrivant pour recevoir des soins médicaux ?

R : Les primo-arrivants doivent demander l'accès au système de santé publique du pays auprès duquel ils se sont enregistrés. La procédure normale consiste à se rendre au bureau de la sécurité sociale du lieu de résidence et à demander sa carte nationale d'assurance maladie. Les enfants des primo-arrivants ont également le droit de recevoir des soins de santé.

ÉDUCATION

Q : Les migrants ont-ils le droit d'accéder au système éducatif en Europe ?

R : L'Union européenne et le Conseil de l'Europe garantissent dans leurs instruments relatifs aux droits de l'homme le droit à l'éducation. Les primo-arrivants en Europe avec des enfants doivent normalement se voir attribuer une école susceptible de les accueillir.

Q : Combien coûte l'accès au système éducatif ?

R : Les frais varient en fonction de chaque type d'enseignement et de chaque pays. Dans certains pays européens, l'enseignement obligatoire pour les enfants est gratuit. Dans certains pays, l'enseignement supérieur est également gratuit. Une fois installés dans un pays spécifique, les primo-arrivants doivent se référer aux réglementations nationales et en connaître les détails.

Q : Comment l'enseignement est-il structuré en Europe ?

R : Chaque pays d'Europe a son propre système éducatif. D'une manière générale, les différents niveaux d'enseignement sont le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. L'enseignement obligatoire peut varier d'un pays à l'autre. Normalement la scolarisation est obligatoire de 6 à 16 ans.

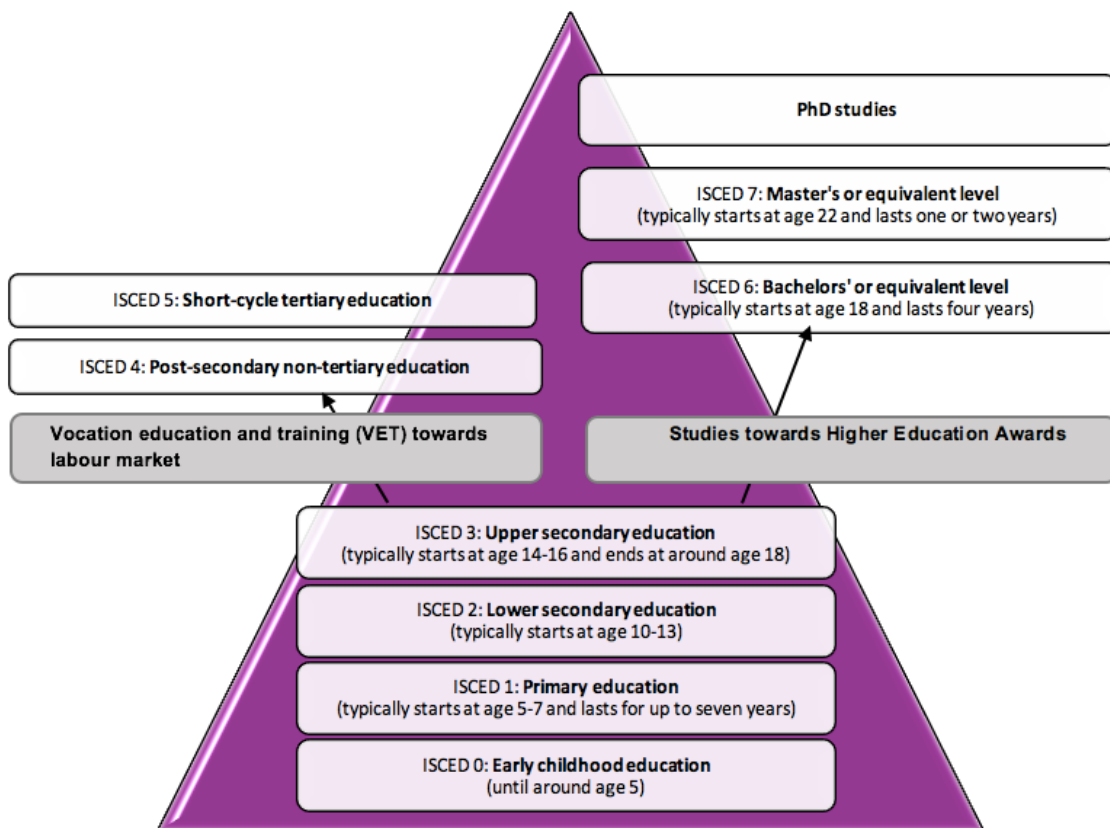


Figure 2: Structure générale des études en Europe, compte tenu des niveaux de la Classification internationale type de l'éducation (CITE).

Pour la formation complémentaire et l'enseignement supérieur, l'Europe a développé un Cadre Européen des Certifications (CEC) qui décompose l'enseignement en 8 niveaux distincts, selon le niveau de connaissances, d'aptitudes et de compétences de l'étudiant.

Pour davantage d'information sur le système éducatif en Europe (pays par pays) veuillez consulter :

- <https://ec.europa.eu/ploteus/en/content/descriptors-page>
- <http://www.enic-naric.net/educational-systems-country-profiles-and-other-tools.aspx>
- <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Countries>
- <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/0e54460d-d585-11e7-a5b9-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-53918966>

Pour davantage d'information sur la structure de l'enseignement supérieur, veuillez consulter le pack Bienvenue dans l'enseignement supérieur.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Q : Comment un primo-arrivant peut-il trouver un emploi en Europe ?

R : Il n'est pas toujours facile de commencer à travailler quand vous arrivez en Europe. La première étape consiste à régulariser votre statut. Durant les premiers mois suivant votre arrivée, vous n'êtes peut-être pas autorisé à travailler. Pour vous, c'est le moment idéal pour apprendre la langue nationale et les habitudes de votre pays d'accueil. Et peut-être aussi l'occasion de trouver des formations pour compléter vos études.

Une fois que vous avez la permission de postuler un emploi, trouvez un centre pour l'emploi et inscrivez-vous. En fonction de vos compétences et de votre expérience, votre recherche d'emploi sera plus ou moins fructueuse – ne désespérez pas !

Certains emplois nécessiteront une preuve de compétences académiques. Si vous avez perdu vos diplômes ou l'accréditation de vos études, veuillez lire le guide « Bienvenue à la validation ».

Q : Où peut-on trouver des informations sur le marché du travail si on est étudiant ?

R : EURES, le [Portail européen sur la mobilité de l'emploi](#), fournit des informations sur le marché du travail en Europe ainsi que dans les différents pays. Des informations sur la vie et le travail selon les pays sont également disponibles sur cette plateforme.

PARTAGER DES EXPÉRIENCES AVEC D'AUTRES PRIMO-ARRIVANTS

Q : Où les migrants peuvent-ils échanger avec d'autres primo-arrivants ?

R : En général les réfugiés et les primo-arrivants sont des utilisateurs habitués des médias sociaux tels que Facebook <https://hu-hu.facebook.com/w2eu.info/> ou Twitter <https://twitter.com/w2eu?lang=ca>.

Q : Où les primo-arrivants peuvent-ils trouver d'autres ressources utiles ?

R : Ressources en ligne pour aider les primo-arrivants à s'établir en Europe :

- <http://w2eu.info> (Informations indépendantes pour réfugiés et migrants arrivant en Europe)
- « [Welcome to Europe! A Comprehensive Guide to Resettlement](#) » (Guide complet sur la réinstallation)

Sites Web et documents utilisés dans ce guide

- Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) : recommandations de l'UE sur la validation de l'apprentissage non formel et informel : <http://www.cedefop.europa.eu/fr>
- UE : Le drapeau européen : https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/flag_fr
- UE : Instruments pour la transparence : <http://www.ecvet-secretariat.eu/en/other-european-transparency-instruments>
- UE : Informations sur l'Union européenne : https://europa.eu/european-union/about-eu_fr
https://europa.eu/european-union/topics/human-rights_fr
- UE : Informations sur les droits démocratiques fondamentaux : https://europa.eu/european-union/topics/human-rights_fr
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=celex%3A41997A0819%2801%29>
- UE : Informations sur les droits de l'homme : https://europa.eu/european-union/topics/human-rights_fr
- Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, la discrimination sexuelle [https://rm.coe.int/ref/CommDH\(2015\)4](https://rm.coe.int/ref/CommDH(2015)4)
- UE : informations sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux <http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/>
https://ec.europa.eu/info/strategy/justice-and-fundamental-rights/discrimination/gender-equality_en
http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/document/files/strategic_engagement_en.pdf
- UE : Informations sur les valeurs principales https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-in-brief_fr
- Conseil européen : Informations sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/005>
- UE : Informations sur le système éducatif en Europe <https://ec.europa.eu/ploteus/en/content/descriptors-page>
<http://www.enic-naric.net/educational-systems-country-profiles-and-other-tools.aspx>
<https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Countries>
<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/0e54460d-d585-11e7-a5b9-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-53918966>
- UE : Informations sur le marché du travail et la mobilité en Europe : <https://ec.europa.eu/eures/main.jsp?acro=Imi&lang=en&parentId=0&countryId=FR>
- UE : Informations sur le cadre juridique et les accords entre les États membres de l'UE pour les demandeurs d'asile :

https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/docs/ceas-fact-sheets/ceas_factsheet_fr.pdf

https://europa.eu/youreurope/citizens/education/university/admission-entry-conditions/index_fr.htm

- Wikipédia : Informations sur l'Europe : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Europe>

Tous les hyperliens présents sur ce document ont été récupérés en mars 2018.

Partager, c'est prendre soin des autres



Ce travail est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

Citation

Husted, B., Royo, C. au nom du consortium VINCE (Ed.) (2018) : Guide pratique – Bienvenue en Europe. Bruxelles : eucen. Sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).